

## **Vidéo – Le médiateur du crédit aux entreprises**

Vous ne comprenez pas le refus d'une banque ou d'un assureur concernant un crédit pour votre activité professionnelle ?

Prenez RDV avec votre conseiller bancaire afin de comprendre la cause du refus et éventuellement rechercher une autre solution.

Si la difficulté subsiste, vous pouvez faire appel à la médiation du crédit.

La médiation du crédit vise à faciliter le dialogue avec votre banque.

Objectif : trouver des solutions pratiques et adaptées à votre situation.

Toute entreprise commerciale ou de l'économie sociale ou solidaire (ESS) peut y recourir quelles que soient son activité et sa forme juridique.

Déposez votre demande sur le site : [mediateur-credit.banque-france.fr](https://mediateur-credit.banque-france.fr)

La procédure est gratuite et confidentielle.

Les parties concernées sont libres d'accepter ou refuser la solution proposée par le médiateur.

En 2020, 1 entreprise sur 2\* a trouvé une solution

*\*Banque de France*

Plus d'infos sur [lesclesdelabanque.com](https://lesclesdelabanque.com).